
P R O G R A M M E D ' A C T I O N S

SYCOMORE/ELIANE AUBERGER

ACTION N° 1 : SENSIBILISER AUX ELEMENTS REMARQUABLES DES PAYSAGES

OBJECTIFS

- Sensibiliser les différents acteurs (du particulier aux responsables élus et aux techniciens) aux éléments qui caractérisent les paysages de ce secteur afin d'assurer leur protection, leur entretien ou leur renouvellement

CONTENU

- ➔ **Un inventaire (fait dans le cadre de la charte)**
- ➔ **La diffusion de cet inventaire, son actualisation**
- ➔ **Des actions de sensibilisation**
- ➔ **La prise en compte dans les documents d'urbanisme et les procédures d'aménagement**

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE, PHASAGE, DEROULEMENT

➔ **Dans un premier temps : un inventaire**

Cet inventaire doit être partagé.

Il a été réalisé sur la base d'une cartographie établie par le bureau d'études dans le cadre du diagnostic et complétée par les communes)

Cet inventaire permet

- L'édition d'une affiche couvrant **l'intégralité** de la Communauté de Communes, destinée à l'affichage dans les communes (cette édition peut se faire dans un premier temps sous forme d'un tirage traceur en 14 exemplaires (13 + 1 pour la Communauté de Communes)
- édition d'une série de A3 pour une diffusion

➔ **Dans un deuxième temps diffusion des éléments de l'inventaire**

Diffusion des A3 aux partenaires (DDA, DDE, bureau d'études intervenant sur la Communauté de Communes) afin qu'ils en aient connaissance pour une prise en compte dans les procédures

- intégration dans le site internet : faire une page spécifique paysage dans le site internet (cf CLD)
- intégration dans les journaux communaux et Communauté de Communes

➔ **Actions de sensibilisation et d'animation (à relier aux actions animations et à l'axe 2 du CLD)**

- informer les propriétaires
- concours photos
- exposition
- visites
- circuit de découverte

IMPLICATION DES COMMUNES

- ➔ **Les communes auront à faire passer cet inventaire dans leurs différentes procédures**

C'est donc une implication forte

- ➔ **Information dans les journaux communaux**

IMPLICATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- ➔ **Réalisation d'une exposition**
- ➔ **Intégration dans le site internet**

PARTENAIRES

- ➔ **Les communes**

COUT ESTIME

- ➔ **Éditions**

Dans un premier temps : le coût d'édition des cartes est réduit, mais si on veut pérenniser il faudra passer par des éditions professionnelles pour une meilleure stabilité des supports
estimation : 1000 €

- ➔ **Actions d'animation et de sensibilisation (cf chapitre spécifique)**

PARTENAIRES FINANCIERS

- ➔ **Conseil Régional au titre des animations sur la charte**
- ➔ **Conseil Général au titre du CLD (axe 2)**

ACTION N° 2 : ACTIONS DE CORRECTIONS PAYSAGERES

OBJECTIFS

- Corriger les points noirs les plus criants, qu'ils soient privés ou publics
- Sensibiliser la population au travers de ces actions

CONTENU

- Un inventaire
- Etablissement d'un programme d'actions pluriannuel
- Intervention auprès des propriétaires et/ou des communes concernées
- Mise en œuvre du programme
- Communication

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE, PHASAGE, DEROULEMENT

➔ **Inventaire**

Cet inventaire doit être partagé.

Il a été réalisé dans le cadre de la charte puis actualisé sur proposition des communes, la cartographie a été établie par le bureau d'études) :

- édition d'une affiche couvrant **l'intégralité** de la Communauté de Communes, destinée à l'affichage dans les communes (cette édition peut se faire dans un premier temps sous forme d'un tirage traceur en 14 exemplaires (13 + 1 pour la Communauté de Communes)
- validation
-

➔ **Établissement d'un programme pluriannuel**

L'établissement du programme d'actions se déroule en plusieurs temps

- Choix des points noirs à traiter en priorité (15 dossiers sur 5 ans par exemple) : cette décision relève de la Communauté de Communes
- Contacts avec les propriétaires si on est en terrain privé et avec les communes si on est en terrain public
- Réalisation d'une étude par dossier pour définir les actions à réaliser. Cette réflexion pourra être menée sous forme d'un stage d'étudiant et devra associer étroitement les propriétaires. Elle devra définir les modalités d'interventions (travaux réalisés par le propriétaires lui même, ou avec l'aide des employés municipaux ou sur appel à une entreprise ou un chantier d'insertion.
- chiffrage sur chaque point d'intervention
- Réalisation selon les modalités définies

Il semble réaliste de traiter 3 dossiers par an sur 5 ans.

➔ **Communication sur ce programme**

- prise de photos avant/après
- articles dans les journaux locaux

IMPLICATION DES COMMUNES

- Choix des sites : il est fait par la Communauté de Communes, avec les Communes
- Suivi des actions quand elles sont communales
 - aide à la négociation avec les propriétaires
- Implication dans les travaux
 - prêt de matériel
 - mise à disposition de compétences
- Communication dans les journaux communaux

IMPLICATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Définition du programme avec les communes
- Montage du programme
 - définition des actions sur les sites retenus, évaluation des travaux et définition des modalités de mise en œuvre
 - négociations avec les propriétaires ou les communes tout au long de la démarche
- Suivi

PARTENAIRES

-

COUT

- Repérage des points noirs : fait **0 €**
- Définition des travaux à réaliser et modalités d'exécution sous forme d'un stage encadré par la Communauté de Communes ; sur 5 années, 1,5 mois par an (sur la base de la rémunération du 1/3 du SMIC soit 320 € **2400 €**
 - Réalisation sur la base d'un coût moyen par dossier de 2000€ et une participation de 50 % des propriétaires **150 000 €**

PARTENAIRES FINANCIERS

- ➔ **Conseil Régional au titre du suivi de la Charte**
 - Cela peut être une des actions exemplaires de la charte, plafonnée à 30 % sur 80 000 € total
- ➔ **Participation des propriétaires et / communes concernées de 50 % du montant des travaux facturables**

ACTION N°3 : PLANTATIONS D'ARBRES EN DES POINTS ET SECTEURS SIGNIFICATIFS

OBJECTIFS

- Conforter des entrées de villes ou des axes principaux
- Remailler le territoire et faire jouer l'effet corridor
- Requalifier certains espaces publics de village
- Requalifier certaines plantations aux abords de mares, quand celles ci sont situées dans des points stratégiques (entrée dans le territoire, abord de l'autoroute par exemple)

CONTENU

- ➔ **Définir des secteurs et des principes**
- ➔ **Plantations d'arbres sur espaces publics ou privés**

Cette action s'adresse surtout à la partie Limagne, mais pas uniquement
Les arbres plantés pourraient être des noyers (Limagne), des ormes (choisir parmi les récentes variétés résistantes à la graphiose) et des châtaigniers (secteur d'Orléat, de Lezoux, St Jean d'Heurs, Ravel, réintroduction du mûrier ?

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE, PHASAGE, DEROULEMENT

- Repérage des secteurs où cette action serait intéressante à conduire
Ces secteurs se situent de manière privilégié aux entrées de bourg, aux carrefours (effet de marquage pour une meilleure lisibilité) et ponctuellement sur certains tronçons routiers
Dans certains cas, il peut être intéressant que les communes rachètent une bande de terrain de manière à ce que les arbres soient sur espace public. L'achat de la bande de terrain n'est pas compris dans le coût de l'opération.
Les PLU peuvent intégrer des mesures de protection sur les arbres plantés.
- Définir les objectifs à atteindre et le nombre d'arbres à planter dans le secteur concerné, ainsi que l'essence choisie. Ces études peuvent faire l'objet d'un stage (complémentaire à celui de l'action n°2)
- Contact des propriétaires,
- Communication sur l'action par voie de presse (journaux communaux et Communauté de Communes)
 - + affichage en commune
- Contrat de culture avec des fournisseurs
- Mise en place
 - contrat avec des entreprises
 - interventions de chantier d'insertion
 - où mise en place par les privés s'ils sont volontaires
- Suivi de l'opération

IMPLICATION DES COMMUNES

- Aide à la négociation avec les privés si nécessaire

IMPLICATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Monter le programme
- Aide financière aux participants s'ils respectent des préconisations établies sur les essences et les modes de plantation

PARTENAIRES

➔ **Conseil Régional au titre du suivi de la charte**

COUT

- Sur la base de 3 points traités par an et de 15 arbres par secteur, sur 5 ans : **33750 €**
- stage : une part de 15 j / ans sur 5 ans : **800 €**

PARTENAIRES FINANCIERS

➔ **Conseil Régional au titre du suivi de la Charte**

- Cela peut être une des actions exemplaires de la charte, plafonnée à 30 % sur 80 000 € total

➔ **Conseil Général par le biais du CLD**

Au titre de la mise en valeur et du fleurissement

ACTION N° 4 MISE EN PLACE DE CIRCUITS DE DECOUVERTE EN LIEN AVEC LE PAYSAGE, LE BATI ET L'ARCHEOLOGIE

OBJECTIFS

- Mieux faire connaître le territoire
- Communiquer sur ses richesses
- Sensibiliser ses habitants et ses visiteurs à la qualité des paysages

CONTENU

➔ **Mise en place de circuits thématiques paysagers reliant des points forts du territoire :**

- arbres remarquables
- bâtis remarquables
- espaces et ambiances remarquables
- archéologie en lien avec le musée

Ils peuvent reprendre ceux qui existent déjà; des secteurs à compléter autour de Lezoux, St Jean, Peschadoires, Moissat, Culhat et le long de la Dore

➔ **Édition d'un topoguide et/ou de fiche commentant les points forts de ces circuits :**

- Lier Histoire et Paysage
- Une cartographie générale affichée en communes et dans les panneaux communaux

➔ **Signalétique spécifique**

Chaque élément intéressant pourrait faire l'objet d'un panneau descriptif (anti vandalisme)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE, PHASAGE, DEROULEMENT

➔ **Définition des circuits**

- repérage des secteurs où des interventions sont nécessaires

➔ **Définition d'une signalétique**

➔ **Mise en place**

Remarque : la mise en place peut être phasée sur 2 ans avec l'édition du topoguide en final

IMPLICATION DES COMMUNES

➔ **En lien avec Communauté de Communes**

IMPLICATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Définit les circuits avec les communes
- Assure l'entretien
- Édite le topoguide
- Assure le balisage et la signalétique

COUT

- De 30 000 à 40 000 € pour conception du topoguide et définition de la signalétique
- Édition du topoguide
- Réalisation et mise en place de la signalétique

PARTENAIRES



Conseil Général pour plans de randonnées

Chamina ALFT (Auvergne Livradois Forez Tourisme; qui pourrait en assurer la promotion)
+ Office de tourisme sur le territoire, envoi de création

PARTENAIRES FINANCIERS



Conseil Général

(Par le biais du CLD axe 4 en complétant le circuit archéologique par d'autres circuits)

ACTION N° 5 : COMMUNIQUER SUR LES CONSTRUCTIONS ET RENOVATIONS

OBJECTIFS

- Faire connaître l'architecture vernaculaire
Et notamment le pisé pour mieux restaurer sans dénaturer
- Eviter les dysharmonies criantes avec les constructions neuves et les restaurations qui dénaturent les constructions,
- Améliorer les villages

CONTENU

- ➔ **Edition de préconisations architecturales**
Edition d'une Plaquettes pédagogiques (à partir de la charte ou non)
- ➔ **Organisation d'une exposition (ou d'une partie d'exposition)**

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE, PHASAGE, DEROULEMENT

- Réalisation d'une plaquette par un cabinet spécialisé
Cette plaquette de 12 à 16 pages de format A5, doit pouvoir être largement diffusée et cibler la population locale non technicienne. C'est une plaquette de sensibilisation au respect de l'architecture. Si une gamme de couleurs est réalisée, il devra y être fait référence. Elle pourra être actualisée par le biais du site internet.
 - Edition de cette plaquette et diffusion
 - Intégration dans le site internet de la Communauté de Communes
- NOTE : la conception peut être envisagée en parallèle avec celle du site internet)

PARTENAIRES

- ABF
- CAUE
- Professionnels locaux
- Parc pour les communes qui y sont adhérentes

IMPLICATION DES COMMUNES

- Les communes ont un rôle d'exemple à donner dans leurs interventions
- Intégration des préconisations dans les P.L.U.
- Distribution de conseils aux pétitionnaires à chaque demande

IMPLICATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Coordonne, édite
- Organise un temps fort sur le sujet

COUT

- Conception et édition à 1000 exemplaires : **20 000 €**

PARTENAIRES FINANCIERS

- ➡ **Conseil Régional au titre de l'animation de la charte**

OBJECTIFS

- Revaloriser les bourgs
- Sensibiliser la population

CONTENU

➔ Aide aux particuliers pour restaurer leurs façades

Les particuliers sont aidés dans leurs travaux de rénovations de façades à conditions qu'ils respectent des préconisations concernant les couleurs **et** les matériaux, ainsi que les modalités de mise en œuvre.

Ne sont aidées que les façades qui sont visibles de l'espace public et qui sont situées dans un périmètre définis à l'avance (plutôt centré sur les noyaux anciens. À condition de respecter un nuancier

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE, PHASAGE, DEROULEMENT

- Prise de contact avec les autres Communautés de Communes qui ont déjà mené ce type d'opération pour en tirer les conclusions et adapter la méthode spécifique pour Dore et Allier
- Définition par la Communauté de Communes des modalités et conditions d'attribution
 - Par exemple, l'attribution peut se faire sur la rénovation de façades vues depuis l'espace public, dans un secteur prédéfini (cibler les centres bourgs et les abords de bâtiments remarquables).
 - Elle peut s'étendre aux façades (murs, huisseries, génoises, ferronneries) et aux éléments visibles de la rue (proche, grille, mur de clôture –notamment la restauration de vieux murs, très importants dans certains bourgs comme Lezoux ...)
- Réalisation d'un nuancier
- Publicité sur l'opération
- Mise en place d'un conseil et d'une commission de suivi
 - Mise à disposition d'un professionnel sous forme de vacations

IMPLICATION DES COMMUNES

➔ Aident au relai des dossiers

IMPLICATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

➔ Fait réaliser le nuancier

➔ Coordonne, gère et anime l'opération

COUT

- Réalisation du nuancier : **15 000 €**
- Sur la base de 20 dossiers par an sur 5 ans, avec un plafond à 80m² aidé par opération et / ou plafond à 1130 € / dossier 20 x 1130x 5 = **113 000 €**

PARTENAIRES

- autres Communautés de Communes pour informations et contacts
- ABF
- CAUE
- SADP
- DDE

PARTENAIRES FINANCIERS

- Conseil Général
Au titre du CLD (axe 4) aide à 50 %

ANIMATION, SENSIBILISATION AU TRAVERS DE LA CHARTE

OBJECTIFS

- ➔ **Communiquer, sensibiliser le public sous différentes formes et en des temps différents**

CONTENU

Plusieurs "cibles" peuvent être envisagées

- ➔ **Des actions vis à vis des jeunes :**
 - Organisation d'un concours photo avec les écoles sur le thème du bâti et du paysage (paysage quotidien ou grand paysage)
 - organisation d'une exposition à partir de ces photographies et textes et/ ou poèmes
 - travail sur des "journaux de voyage" au travers de la Communauté de Communes. ces travaux devront faire l'objet d'une exposition réalisée par les enfants, avec l'appui de technicien
- ➔ **Actions vis à vis de la population**
 - mise en ligne de la chartre
 - organisation d'une exposition en complément de celle des jeunes; lier économie et paysage : comment un territoire se développe sans forcément détériorer ses paysages
Cela peut être jumelé avec la Journée du Patrimoine
 - communication sur les actions paysagères lancées (dans le cadre de l'exposition ou en dehors)..
 - articles dans les journaux locaux (communes, inter communes)
 - organisation d'une " journée du piéton" sur un des circuits thématiques paysage retenus

PARTENAIRES

- écoles
- ALFT et futur OT
- CAUE
- ABF
- Associations diverses

IMPLICATION DES COMMUNES

- ➔ **Faire tourner les expositions**
- ➔ **Appui à l'organisation des concours**

IMPLICATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

➔ **Organise**

Et réalise l'exposition qui tournera de communes en communes

COUT

- Réalisation d'une exposition : 12 à 15 panneaux à 800 : **12000 €**
- Mise en place d'un circuit découverte paysage : **(à intégrer dans topoguide)**
 - Repérage
 - Balisage : 50 panneaux à 100 € : **5000 €**
- Appui au concours photo : 2 j de technicien ou prestation externe : 2x300 € = **600 €**

PARTENAIRES FINANCIERS

- PDIPR : 100 % du balisage
- Conseil Général au titre des actions vis à vis des jeunes dans le CLD (axe 4) : 35 % sur ce qui n'est pas pris par le PDIPR
- Conseil Régional au titre de l'animation de la charte